

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/02/2026 - 6148 - 2012 B 04611 - 752 527 986 - A2JVL

27 FEV. 2026

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2JVL SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 51 avenue de la République 93110 ROSNY SOUS BOIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 2 5 2 7 9 8 6 0 0 0 1 8

Néant ☐

		Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AR	AG	6 229	2 432
		AI	AI		
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO		
		AP	AQ		
		AR	AS		
		AT	AU	6 861	1 351
		AV	AW		
		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	CT		
		CU	CV	2 998	2 998
		BB	BC	109 458	115 464
		BD	BE		
		BF	BG		
		BH	BI		
	TOTAL (II)		BK	13 090	122 246
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CRÉANCES	BV	BW	3 515	3 515
		BX	BY		
		BZ	CA	394 145	538 355
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
		CF	CK	405 550	564 153
	TOTAL (III)				
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I & VI)		CO	534 214	686 399
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Classe de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A2JVL SAS			Néant ☐		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)		DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(282 549)	(126 773)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(109 868)	(155 776)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	(370 418)	(260 549)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		7 000
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		7 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT	762 212	528 558
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	67 661	216 605
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	30 275	33 602
	Dettes fiscales et sociales		DY	8 325	11 453
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	23 067	149 730
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	891 542	939 949	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	621 123	686 399	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	891 542	939 949
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A2JVL SAS**Néant ☐

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	7 330	KR		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions		KJ		KK		KL
	Sur sol propre	Dont Composants L9					
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3					
	Autres immobilisations corporelles		KV	874	KW		KX
	Matériel de transport *		KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 805	LC		LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III		LN	8 680	LO		LP
	Participations évaluées par mise en équivalence		OG		OM		OT
	Autres participations		OU	118 462	OV		OW
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV
	TOTAL IV		LQ	118 462	LR		LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	134 472	OH		OJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	C8	3	D7
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	7 330	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ
	Constructions		IQ		MA		MC
	Sur sol propre		IR		MD		ME
	Sur sol d'autrui		IS		MG		MI
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IT		MJ		ML
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM	874	MO
	Autres immobilisations corporelles		IV		MP		MR
	Matériel de transport		IW		MS	1 831	MU
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IX		MV		MX
	Emballages récupérables et divers *		MY		MZ		NB
	Immobilisations corporelles en cours		NC		ND		NF
	Avances et acomptes		IV		NG	1 831	NI
	TOTAL III					8 877	
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OW
FINANCIÈRES	Autres participations		I0		OX	6 005	OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2G
	TOTAL IV		I3		2F	112 456	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	7 837	OL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 2024

J.P

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A2JVL SAS										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		FE	4 897	FF	1 331	PG		PH	6 229		
TOTAL I		RK	4 897	RM	1 331	RN		RO	6 229		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	557	QE	218	QF		QG	775		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 771	QM	1 146	QN	1 831	QO	6 085		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	7 328	QV	1 364	QW	1 831	QX	6 861		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØY	12 226	ØZ	2 696	ØQ	1 831	ØR	13 090		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9		
TOTAL II	X1	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL				NM					NO	
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW+NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 2024.

J.P.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A2JVL SASNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	YB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	3U	TD	YB	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	YB	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	YB	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	5V	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5W	5X	5Y	5Z	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	6N	6P	6Q	6R
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	6O	6P	6Q	6R
	Sur stocks et en cours	6S	6T	6U	6V	
	Sur comptes clients	6W	6X	6Y	6Z	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6A	6B	6C	6D	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UR	UR	UR		
	- financières	UG	UG	UG		
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2JVL SAS										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	109 458	UM	109 458	UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX									
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Préciser pour chaque créance autrement constatée) UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	41 678		41 678						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	189 279		189 279						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	163 188		163 188						
	Charges constatées d'avance			VS									
TOTALUX			VT	503 604	VU	503 604	VV						
RENVOIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice									
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VP								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY											
Autres emprunts obligataires (1)		TZ			762 212		762 212						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		IA			67 661		67 661						
Fournisseurs et comptes rattachés		IB			30 275		30 275						
Personnel et comptes rattachés		IC											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		ID											
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		IE										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW			7 305		7 305					
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ			1 010		1 010					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		IJ											
Groupe et associés (2)		VI			12 926		12 926						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		IK			10 141		10 141						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		IL											
TOTALUX		VY			891 642	VZ	891 642						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	180 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	234 302	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

A2JVL
Société par actions simplifiée
Au capital social de 20 000 €
Siège social : 51, avenue de République
93110 RONY SOUS BOIS
752 527 986 R.C.S. BOBIGNY

ANNEXE COMPTABLE

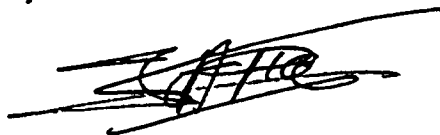
Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le montant total est de 521 124 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le montant total est de 521 124 € dégagant une perte nette comptable de -109 869 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Copie certifiée conforme

Le Président



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2023 AU 31.12 2023	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		NOTE N°	TABLEAU N°	N/S	N/A
1	CHAPITRE I : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	x			
2	CHAPITRE II : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES				
	2.1. Principes comptables mis en oeuvre.....	2.1.			
	2.2. Méthodes d'évaluation.....	2.2.			
	2.3. Calcul des amortissements et des provisions.....	2.3.			
	2.4. Changements de méthode.....				x
	2.5. Dérogations aux principes comptables.....				x
	2.6. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle.....				x
	CHAPITRE III : NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT				
3	Etat de l'actif immobilisé.....	x	x		
4	Etat des amortissements.....	x	x		
5	Etat des provisions.....	x	x		x
6	Etat des échéances des créances et des dettes.....	x	x		x
7	Informations et commentaires sur :				x
	1. Eléments relevant de plusieurs portes du bilan.....				
	2. Entreprises liées.....	x			x
	3. Réévaluation.....				x
	4. Frais d'établissement.....				
	5. Frais de recherche appliquée et de développement.....				x
	6. Concessions, brevets, licences, marques.....				
	7. Fonds commercial.....	x			x
	8. Intérêts immobilisés.....				x
	9. Intérêts sur éléments de l'actif.....				x
	10. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant.....				
	11. Ecart de conversion.....				
	12. Produits à recevoir.....		7.12		x
	13. Charges à payer.....		7.13		
	14. Charges et produits constatés d'avance.....		7.14		x
	15. Charges à répartir sur plusieurs exercices.....				x
	16. Composition du capital social.....	x			x
	17. Variation des capitaux propres				
	18. Obligations convertibles.....				
	19. Ventilation du chiffre d'affaires.....				
	20. Ventilation de l'impôt sociétés.....				

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2023 AU 31.12 2023	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
8	CHAPITRE IV : AUTRES INFORMATIONS	NOTE N°	TABLEAU N°	N/S	N/A
	1. Engagements reçus et donnés.....		4.1.		
	2. Dettes garanties par des sûretés réelles.....		4.2.		
	3. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires.....				x
	4. Accroissement, allègement de la dette future d'impôt.....				x
	5. Rémunération des dirigeants.....				x
	6.. Effectif moyen.....	4.6.			
	7. Engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.....	4.7.			
	8. Engagements en matière de crédit-bail.....	4.8.			x
	9. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.....	x			x
	10. Tableau et liste des filiales et participations.....	x	4.10.		x

CHAPITRE I

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le contentieux opposant A2JVL à la société WISEED, représentant les créanciers obligataires qui avaient souscrit un emprunt obligataire de 224 000 € le 19 juin 2019 portant intérêt au taux annuel de 10,50 %, aucun remboursement n'a été effectué en 2023. Sur la créance due au 31 décembre 2022, il a calculé des intérêts d'un montant de 13 311,96 € après avoir comptabilisé au compte WISEED les condamnations prononcées par le tribunal de commerce de Toulouse, soit 7 000 €.

Pour assurer le financement du programme immobilier porté par la SCCV 4, rue St-Just, A2JVL a émis deux nouveaux emprunts obligataires au cours de l'exercice clos, respectivement de 60 000 € et 120 000 €, d'une durée de 12 mois portant chacun intérêt au taux de 10 % et 11 %.

Par ailleurs, un accord de financement du programme de promotion immobilière, sis à Montreuil Sous-Bois, a été obtenu le 7 février 2023. Cet accord était conditionné par la réservation de plus 50% des lots mis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par la SCCV, 4 rue Saint-Just.

Le démarrage des travaux a été fixé contractuellement au 1er mars 2023 et l'achèvement prévu du projet au 31 août 2023

Les prêts consentis par des personnes privées ont donné lieu à des remboursements en 2023 à concurrence de 234 303 €.

La livraison du programme au cours de l'exercice 2023 a permis à la SCCV ST-JUST de réaliser un bénéfice comptable et fiscal de 516 449 € dont 515 932 € ont été fiscalement déclarés par A2JVL, réduisant d'autant le déficit fiscal reportable au 31 décembre 2022 de 429 608 €

CHAPITRE II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

ELEMENT 2.1. - PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

1° - Hypothèses de base

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 Relatif au Plan Comptable Général. Le règlement de l'ANC a été homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal officiel de la République française du 15 octobre 2014. Le règlement N°2018-07 du 12 décembre 2018 a apporté des modifications à celui du 5 juin 2014 précité. Le règlement applicable aux présents comptes est celui en vigueur au 1er janvier 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, conformément aux articles L.123-12 à L.123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du Code de Commerce, suivant les hypothèses de base suivantes :

- Régularité et sincérité des comptes annuels.
- Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.
- Comparabilité des méthodes retenues.
- Comparabilité d'un exercice à l'autre de la structure du bilan et du compte de résultat, sauf description et justification des modifications intervenues.
- Evaluation séparée des éléments d'actif et de passif.
- Principe de non-compensation entre les postes d'actif et de passif d'une part, les comptes de charges et de produits d'autre part.
- Principe de prudence.
- Prise en compte des passifs nés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, et ceux connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes (Art. L. 123-20 al. 3).
- Importance relative.
- Permanence des méthodes d'évaluation et continuité d'exploitation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Toute dérogation aux principes généraux et aux hypothèses de base est exposée au Chapitre 2, paragraphes 5 et 6.

2° - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire et suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général énoncés ci-avant.

Les particularités éventuelles sont exposées dans les notes sur le bilan et le compte de résultat.

ELEMENT N° 2.2. - METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Il n'a été procédé à aucune actualisation des immobilisations financières, les comptes enregistrant des coûts et non des valeurs.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Pour mémoire, à la clôture des exercices précédents, les immobilisations incorporelles répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-5 et 212-1 et suivants du Règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 étaient évaluées, conformément aux dispositions des articles 213-1, 213-22 et suivants à leur prix d'achat, net de toutes remises, augmenté de tous les coûts directement attribuables à la préparation de ces actifs en vue de leur utilisation envisagée.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Pour mémoire, à la clôture des exercices précédents, les immobilisations corporelles répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-6 et 212-1 et suivants du Règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 sont évaluées, conformément aux dispositions des articles 213-1, 213-8 et suivants à leur prix d'achat, net de toutes remises, augmenté de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction de l'entreprise.

2.2.3. Options

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'incorporation dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles :

- des frais de constitution, de transformation et de premier établissement. L'option pour leur inscription en charges d'exploitation ayant été retenue ;
- des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission, dont l'option pour l'imputation sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance de leur comptabilisation en charges a été retenue ;
- des charges financières ;

- de certains frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes ;
- L'entité n'est pas concernée à ce jour par des travaux de recherche.
- Les frais de développement de logiciels destinés à être commercialisés sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

2.2.4. Immobilisations financières

1° Valorisation

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les « Immobilisations financières » répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-1 et suivants, 212-1 et suivants et 213-8 du PCG sont évaluées à leur coût à leur date d'entrée dans le patrimoine de A2JVL.

Les titres des sociétés civiles de construction-vente composant le poste « Titres de participation » sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, constitué dans le présent cas par la valeur de souscription lors de la constitution de chacune de ces sociétés civiles de construction vente.

Les créances rattachées aux titres de participation détenues par A2JVL sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.4. Valeurs d'exploitation

1° Valorisation

A la clôture du présent exercice, il n'existe aucune valeur d'exploitation.

2°) Dépréciation

En l'absence de valeur d'exploitation, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée

2.2.5. Créances clients

1° Valorisation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

2°) Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En l'absence de créances clients au 31 décembre 2023, aucune provision pour dépréciation des créances douteuses ou litigieuses n'a été constituée.

2.2.6. Autres créances

1°) Valorisation

Les créances autres que celles relevant du poste « clients » sont valorisées à leur valeur nominale.

2°) Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune des créances composant le poste « Autres créances » à la clôture de l'exercice ne présente de risque de perte de valeur devant conduire à la constitution d'une provision pour dépréciation.

2.2.7. Valeurs mobilières de placement

1°) Valorisation

A la clôture du présent exercice, il n'existe aucune valeur mobilière de placement.

2°) Dépréciation

En l'absence de valeurs mobilières de placement depuis la constitution de la société, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée, ni de moins-value constatée.

ELEMENT N° 2.3. - CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

2.3.1. Amortissement des immobilisations incorporelles

2.3.1. Amortissement des immobilisations incorporelles

Les sites internet et le logo de la société conçus par des tiers pour le compte de A2JVL sont amortis linéairement sur cinq ans prorata temporis à compter de leur acquisition.

2.3.2. Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, conformément aux conventions en vigueur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction respectivement de la nature des biens et de leur durée de vie prévue. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Durée

- Agencements – Installations L. 4 à 8 ans
- Matériel informatique et de bureauL. et D 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau L 10 ans

2.3.3. Provisions

Les règles de constitution et les méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Image fidèle du patrimoine
- Comparabilité.
- Régularité et sincérité.
- Prudence.
- Importance relative.
- Principe de non-compensation
- Permanence des méthodes d'évaluation et continuité d'exploitation.

2.3.4 Changements de méthode

Aucun changement de méthode n'a été pratiqué à au cours de l'exercice clos, tant au regard des méthodes de valorisation exposées au Chapitre 2 qu'au regard des méthodes de présentation.

2.3.5 Dérogations aux principes comptables

Les comptes annuels ne comportent aucune dérogation aux principes comptables généralement admis, notamment au regard des principes de valorisation et d'évaluation des biens et des risques posés par le plan comptable général.

2.3.6. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

En l'absence de réservation de plus 50% des lots mis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) pour le programme immobilier sis à IGNY, la SCCV qui doit recueillir cette promotion ne sera constituée qu'à l'issue d'un taux de réservation des lots mis en vente supérieur à 50 %, L'accord de l'établissement financier permettant le démarrage du programme de promotion immobilière, sis à Montreuil Sous-Bois, a été obtenu le 7 février 2023. Cet accord était conditionné par la réservation de plus 50% des lots mis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par la SCCV, 4 rue Saint-Just.

Le démarrage des travaux a été fixé contractuellement au 1^{er} mars 2023 et l'achèvement prévu du projet au 31 août 2023.

CHAPITRE III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE

DE RESULTAT

ELEMENT N° 3. - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (Voir annexe)

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Aucun investissement en valeurs incorporelles n'a été engagé au cours de l'exercice 2021.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Il n'a été procédé à aucune acquisition corporelle ni à une quelconque sortie d'actif au cours de l'exercice clos.

ELEMENT 4. -ETAT DES AMORTISSEMENTS (Voir annexe)

4.1. Amortissements des immobilisations incorporelles

La dotation de l'exercice 2023 s'élève à 1 048 €, étant rappelé que les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de cinq (5) ans.

4.2. Amortissements des immobilisations corporelles

La dotation de l'exercice 2023 s'élève à 1 874 €.

ELEMENT 5. - ETAT DES PROVISIONS (Voir annexe)

Les condamnations au paiement respectivement de 2 000 € au titre de l'article 700 du CPC et de 5 000 € pour défaut de « reporting » trimestriel, comme contractuellement prévu, prononcées par l'ordonnance de référé rendue le 17 novembre 2022 par le tribunal de commerce de Toulouse provisionnées à concurrence de 100 % de leur montant ont fait l'objet d'une reprise de provisions au décembre 2023

ELEMENT 6. -ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (Voir annexe)

ELEMENT 7. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR :

Les éléments non cités sous cette rubrique sont sans objet et/ou inapplicables en la présente circonstance.

ELEMENT 7.7. - Fonds commercial

Aucun fonds de commerce n'a été acquis.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS A2JVL SAS													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		2		3			
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	7 330	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	874	KW		KX				
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 805	LC		LD	2 028			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	8 680	LO		LP	2 028			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	118 462	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV					
TOTAL IV					LQ	118 462	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	134 472	ØH		ØJ	2 028				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
					1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW	7 330	IX				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	874	MO				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	1 831	MT	8 003	MU				
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
TOTAL III			IY		NG	1 831	NH	8 877	NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations			IO		ØX	6 005	ØY	112 456	ØZ				
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G				
	TOTAL IV			I3		NJ	6 005	NK	112 456	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	7 837	ØL	128 664	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 2024

Désignation de l'entreprise SAS A2JVL SAS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 897	PF	1 331	PG		PH	6 229
TOTAL I		RK	4 897	RM	1 331	RN		RO	6 229
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	557	QE	218	QF		QG	775
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 771	QM	1 146	QN	1 831	QO	6 085
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	7 328	QV	1 364	QW	1 831	QX	6 861
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	12 226	ØP	2 696	ØQ	1 831	ØR	13 090

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NO+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 2024

ELEMENT 7.12. - Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	MONTANT EN EURO
- Créances rattachées à des participations.	-
- Autres immobilisations financières.	-
- Créances clients et comptes rattachés	-
- Autres créances	-
TOTAL.....	-

ELEMENT 7.13. - Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EN EURO
-Emprunts obligataires Convertibles	-
-Autres emprunts obligataires	35 786
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit..	-
-Emprunts et dettes financières divers	-
-Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 100-
-Dettes fiscales et sociales	-
-Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
-Autres dettes	569
TOTAL.....	43 455

Désignation de l'entreprise SAS A2JVL SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
				7 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT DES BICHERCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2JVL SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	109 458	UM	109 458	UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX								
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	41 678	41 678					
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
			Divers	VP							
		Groupe et associés (2)	VC	189 279	189 279						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	163 188	163 188						
		Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX		VT	503 604	VU	503 604	VV				
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z	762 212	762 212						
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	67 661	67 661						
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	30 275	30 275						
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 305	7 305						
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 019	1 019						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	12 926	12 926						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	10 141	10 141						
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX		VY	891 542	VZ	891 542						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	180 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	234 302	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

ELEMENT 7.14. - Charges et produits constatés d'avance**1° Charges constatées d'avance**

Location d'avance	- €
Maintenance et Abonnements	- €
Assurance drone	- €
Frais de gestion s/emprunt obligataire	€
TOTAL.....	€
	=====

ELEMENT 7.16. - Composition du capital social

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	2 000	10 €
2- Actions émises pendant l'exercice	-	-
3- Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 000	10 €

ELEMENT 7.17. – Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice antérieur avant affectation	(104 772)
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	(155 779)
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(260 549)
APPORTS RECUS AVEC EFFET RETROACTIF A L'OUVERTURE DE	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE APRES APPORTS RETROACTIFS	(260 549)
Variation en cours d'exercice :	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves,	
Variation du report à nouveau	
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	(109 869)
CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE AVANT AGO	(370 419)
)VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS	(109 870)

CHAPITRE IV – AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT 8.1. Engagements reçus et donnés

I - ENGAGEMENTS REÇUS

Autres NEANT

II - ENGAGEMENTS DONNES

2.1. - Effets escomptés non échus

2.2. - Avals et cautions

2.3. - Sûretés réelles consenties pour un tiers
(nantissement du fonds de commerce)

2.4. – Autres -.....

TOTAL NEANT

ELEMENT 8.4. Accroissement, allègement de la dette future d'impôt

Après prise en compte sur le plan fiscal d'un bénéfice fiscal de 515 932 € réalisé en 2023 par la SCCV ST-JUST dont AJVL détient 99,90 % du capital social , cette dernière bénéficie d'un report fiscal déficitaire de 22 475 € au 31 décembre 2023.

ELEMENT 8.5. Rémunération des dirigeants

L'information du montant conduirait à donner le montant individuel de la rémunération des dirigeants.

ELEMENT 8.6. Effectif moyen

	<u>31 12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>
. Dirigeants et cadres	1	1

ELEMENT 8.7. Engagements en matière de pensions, compléments de retraite de retraite et indemnités assimilées

En l'absence de personnel salarié depuis la constitution de la société le 27 juin 2012, aucune provision pour retraite n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Elément 8.8. Engagements en matière de crédit-bail (Cf. page suivante)

ELEMENT 8.8. - CREDIT BAIL

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL				BILAN INCLUANT LES IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL		
Postes du bilan	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements		Valeur nette	Valeur brute	Amortissements
		de (2) l'exercice	cumulées (2)			
- Terrains..... - Constructions..... - Installations techniques, matériel et outillage..... - Autres immobilisations corporelles..... - Immobilisations en cours.....		N	E	A	N	T
TOTAUX.....						

Postes du bilan	REDEVANCES RESTANT A PAYER				PRIX D'ACHAT RESIDUEL	
	REDEVANCES PAYES		jusqu'à 1 an		Total à payer	
	de l'exercice	cumulées	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans		
- Terrains..... - Constructions..... - Installations techniques, matériel et outillage..... - Autres immobilisations corporelles..... - Immobilisations en cours.....		N	E	N	T	
TOTAUX.....						

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

A2VJL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 20 000 €

Siège social : 51, avenue de la République
93110 ROSNY SOUS BOIS

752 527 986 R.C.S. BOBIGNY

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2024
PORTANT SUR L'APPROBATION
DES COMPTES ANNUELS

L'an deux mille vingt-quatre
Le samedi 29 juin à 10 heures 30

Monsieur Jean PLA, domicilié 51, avenue de la République à 93110 ROSNY SOUS BOIS, actionnaire unique et président de la société **A2JVL**, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 20 000 €, divisé en 2000 parts de 10 € chacune,

Après avoir indiqué ci-après l'ordre du jour sur lequel il est appelé à se prononcer :

- Rapport de gestion du président ;
- Approbation des comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023 et affectation du résultat ;
- Dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux clos avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- Dépenses et charges non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les bénéfices ;
- Rapport spécial du président sur les conventions de l'article L. 227-10, alinéa 1 conformément aux dispositions de l'article L. 227-10, alinéa 2 du Code de Commerce, et approbation de ces conventions ;
- Quitus au Président ;
- Fixation de la rémunération du président ;

J.P.

- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, président, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a arrêtés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion qui font apparaître, pour ledit exercice, une perte nette comptable de -109 868,96 €.

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique, président, décide :

D'affecter la **perte nette comptable** de l'exercice 2023 de -109 868,96 € au compte de « Report à nouveau » qui présentera un solde débiteur de -392 418,60 € après affectation.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément à la loi (article 243 bis du C.G.I.), l'actionnaire unique, président, précise qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au cours des trois derniers exercices sociaux clos avant le 1er janvier 2023.

De plus, aucun acompte sur dividendes n'a été ni versé ni décidé depuis le 1^{er} janvier 2023 à ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION

Il déclare, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'il n'existe au titre de l'exercice clos aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

CINQUIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique, président, déclare qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 227-10, alinéa 1 du code de commerce n'a pas passé avec la société au cours de l'exercice clos

Au titre de l'avenant au bail passé le 2 janvier 2016 entre la société A2JVL et la SCI LUVI, la société a comptabilisé en charges d'exploitation à titre de loyer pour la location d'un bureau une somme de 3 858,36 € à laquelle il convient d'ajouter la taxe foncière contractuellement prévue.

J.P.

SIXIÈME DÉCISION

Monsieur PIA, en sa double qualité d'associé unique et de président de la société, confirme sa décision du 13 décembre 2020 de ne plus s'allouer de rémunération en qualité de président ou à un quelconque titre en fonction d'activité de direction ou de contrôle des sociétés civiles de construction-vente détenues et contrôlées par A2JVL, à compter du 1^{er} janvier 2020.

En conséquence, monsieur Jean PIA exerce depuis cette date ses fonctions de président à titre gratuit. Cette mesure pourra être rapportée par toute décision ultérieure des associés.

Monsieur Jean PIA continue cependant de bénéficier du droit au remboursement sur justificatifs des frais réels de mission et de représentation engagés pour le compte de la société et dans son intérêt.

Si monsieur Jean PIA utilise un véhicule personnel pour ses déplacements professionnels, celui-ci sera remboursé sur la base du barème annuel établi par l'administration fiscale pour l'évaluation forfaitaire des dépenses automobiles. L'indemnité kilométrique forfaitaire allouée à monsieur Jean PIA correspondra d'une part, à la puissance fiscale du véhicule utilisé, d'autre part, au kilométrage professionnel parcouru chaque année. Dans ce cadre, la société A2JVL a remboursé à monsieur PIA une somme de 7 199,22 € au titre des kilomètres parcourus à titre professionnel pendant l'année 2023.

Les autres frais de déplacement (parcmètres, taxis, péages, billets de train et d'avion) seront remboursés au vu de la production des pièces justificatives.

Le président déclare qu'il ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

SEPTIÈME DÉCISION

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Les présentes décisions seront répertoriées dans le registre tenu à cet effet.

L'associé unique
Jean PIA

* * *

Copie certifiée conforme à l'original

le Président

